

**SAS ETA DULAC ET FILS**

Moules
46310 - UZECH
FRANCE
Siret : 83134961800015

FACTURE

N° : FAC00000153
Date : 19/08/2025
N° client : CLT00000074

Port. : 06 84 50 67 97
Email : dulac46310@gmail.com
Monsieur Albert DULAC - A. Direction

GAEC FERME DU COLOMBIE

197 Route Du Colombié
46340 RAMPOUX
Port : 07 70 28 03 73
Email : laborieanthony@orange.fr

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000001 -moisson	12,00	ha	140,00 €	0,00%	1 680,00 €	10,00%

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	1 680,00 €	10,00%	168,00 €

Total HT	1 680,00 €
TVA	168,00 €
Total TTC	1 848,00 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	1 848,00 € au 30/09/2025

Coordonnées bancaires

Nom	CREDIT MUTUEL
IBAN	FR7610278022500002053120113
BIC	CMCIFR2A

Le montant total s'élève à mille huit cent quarante-huit euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 (ibidem)).

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

245221 17437 4397

L/2

13

MAJOREL 62



FLXK200335900195-DTPED1

LABORIE GEORGE & ANTHONY
LIEU DIT LE COLOMBIE
GAC DE LA FERME DU COLOMBIE
46340 RAMPOUX



Facture du 19/09/2025 n° 10235516238



Electricité

Montant Hors TVA	838,50 €
Montant TVA (payée sur les débits)	167,01 €

Facture TTC 1 005,51 €

Montant total à payer (TTC) 1 005,51 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 19/11/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 18/10/2025

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture. Conformément à la loi de finances 2025, à compter du 01/08/2025, la TVA sur l'abonnement d'électricité évolue de 5,5 % à 20 % et le tarif plein de l'accise diminue (2,998 c€/kWh).

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **0376484767**
Compte commercial : 1-DZMB-185

Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 430524900

Votre contrat

Offre électricité : TARIF BLEU - OPTION TEMPO
clients non résidentiels 18kVA

Nom du client

LABORIE GEORGE ANTHONY

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23467727917599
LIEU DIT LE COLOMBIE
46340 RAMPOUX

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	1 005,51 €
à partir du :	06/10/2025

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 84838773027 XX

LABORIE GEORGE ANTHONY

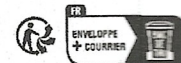
Détail de votre facture du 19/09/2025 n° 10235516238

Données contrat

TARIF BLEU - OPTION TEMPO clients non
résidentiels 15kVA
Réf. de votre contrat 1-B7T-2004
Prix réglementés
Souscrit depuis le 26/04/2000

Données Point de Livraison

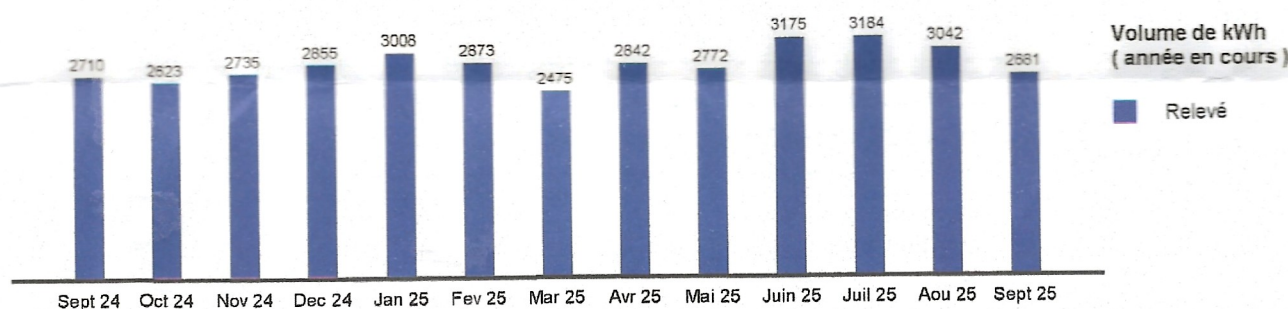
LIEU DIT LE COLOMBIE 46340 RAMPOUX
Réf Acheminement Electricité : 23467727917599



2 / 4

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *



652,37 € HT

Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	78 €	Taux de TVA
Régularisation abonnement	du 01/07/2025 au 31/08/2025		24,34 €/mois	-48,68 €	20,00 %
Abonnement	du 01/07/2025 au 31/07/2025		24,34 €/mois	24,34 €	20,00 %
Abonnement	du 01/08/2025 au 31/08/2025		24,04 €/mois	24,04 €	20,00 %
Abonnement	du 01/09/2025 au 31/10/2025		24,04 €/mois	48,08 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 5 723 kWh	Prix unitaire HT	604,59 €	Taux de TVA
Electricité Bleu Heures Pleines	du 18/07/2025 au 31/07/2025	1 128 kWh	11,530 c€/kWh	130,06 €	20,00 %
Electricité Bleu Heures Pleines	du 01/08/2025 au 17/09/2025	3 571 kWh	11,480 c€/kWh	409,95 €	20,00 %
Electricité Bleu Heures Creuses	du 18/07/2025 au 31/07/2025	246 kWh	6,330 c€/kWh	15,57 €	20,00 %
Electricité Bleu Heures Creuses	du 01/08/2025 au 17/09/2025	778 kWh	6,300 c€/kWh	49,01 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 43,12 €, et la part variable est de 86,30 €

Services	0,00 € HT	Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				186,13 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Accise sur l'Électricité	du 18/07/2025 au 31/07/2025	1 374 kWh	3,37000 c€/kWh	46,30 €	20,00 %
Accise sur l'Électricité	du 01/08/2025 au 17/09/2025	4 349 kWh	2,99800 c€/kWh	130,38 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 18/08/2025 au 18/09/2025	21,12	21,93 %	4,63 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 18/07/2025 au 18/08/2025	22,00	21,93 %	4,82 €	5,50 %

Total Hors TVA pour ce site	838,50 €	Hors TVA
TVA identique pour l'ensemble des fournisseurs	Assiette	167,01 €
TVA à 5,50%	4,82 €	0,27 €
TVA à 20,00%	833,68 €	166,74 €
Total TTC pour ce site	1 005,51 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 545 Type de compteur : Compteur Linky

Coefficient de lecture : 100

Heure d'été : 21-03-2025

Acheminement : Tarif HT et 250kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons

Présence souscrit actuelle (HT ou HTA) : 15 0

Index de début	Index de fin
19964 le 18/07/2025	9964 le 18/08/2025
2471 le 18/07/2025	2471 le 18/08/2025
15496 le 18/07/2025	15496 le 18/08/2025
4306 le 18/07/2025	4306 le 18/08/2025
136708 le 18/07/2025	136708 le 18/08/2025
32358 le 18/07/2025	32358 le 18/08/2025
3954 le 18/07/2025	3954 le 18/09/2025
3471 le 18/07/2025	3471 le 18/09/2025
15496 le 18/07/2025	15496 le 18/09/2025
4306 le 18/07/2025	4306 le 18/09/2025
136708 le 18/07/2025	136708 le 18/09/2025

Détail de votre facture du 19/09/2025 n° 10235516238

Données contrat

TARIF BLEU - OPTION TEMPO clients non
résidentiels 18kVA
Réf. de votre contrat 1-B7T-2004
Prix réglementés
Souscrit depuis le 26/04/2000

Données Point de Livraison

LIEU DIT LE COLOMBIE 46340 RAMPOUX
Réf Acheminement Electricité : 23467727917599

Index (relevés / estimés)	Index de début	Index de fin
Bleu Heures Creuses	32358 le 18/08/2025	32838 le 18/09/2025

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué au 01/08/2025. Votre facture intègre la régularisation du prix de votre abonnement depuis cette date.

Option TEMPO : 300 jours bleus, 43 jours blancs, 22 jours rouges entre le 1er novembre et le 31 mars.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France (dont 0,8% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

Siège Social : Route de St-Sever - 40280 Haut-Mauco
 Adresse Postale : BP 27 - 40001 Mont-de-Marsan Cedex
 Tél. : 05 58 05 84 56 - Fax : 05 58 05 84 85

Facturé à :

 GAEC DE LA FERME DU COLOMBIE
 LABORIE
 LE COLOMBIE
 46340 RAMPOUX

Destinataire :

 GAEC DE LA FERME DU COLOMBIE
 LABORIE
 LE COLOMBIE
 46340 RAMPOUX

Vos interlocuteurs :

 Sud Ouest Aliment POMAREZ
 N° de tél : 05 58 55 39 09
 05 58 55 39 08

TVA intra-communautaire : FR65523643492

REF.	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant	T V A
10318497 05.08.25	ENERLIS FIBRE-G Commande : 127492904 BL. : 158725200	VR 4,880 TO de : Usine Quérial	402,00 EUR /1 TO	1.961,76	V3
10318385 05.08.25	AZOLIS SYNCHRO-G Commande : 127492904 BL. : 158725201	VR 4,940 TO de : Usine Quérial	454,00 EUR /1 TO	2.242,76	V3

Tout règlement par chèque doit être adressé à :
 SUD OUEST ALIMENT snc client-BP27-40001 MONT DE MARSAN cedex
 virement:CAAQ/RIB:FR76 1330 6001 5702 1509 2100 022- AGRIFRPP833

Le prix de vente inclut une éco-contribution pour la collecte et
 la valorisation des emballages concernés.

Condition de paiement
30 JOURS FIN DE MOIS
Règlement le 30.09.2025

Taux d'intérêt mensuel de pénalités de retard : 0,8333 %

Indemnité forfaitaire frais recouvrement 40 € (Art L441-6, D441-5 Code Com)

LORS DU RÈGLEMENT, VEUILLEZ AVOIR L'OBLIGÉANCE

base hors taxe

taux

montant TVA

4.204,52

5,500

231,25

4.204,52

231,25

Net à payer
4.435,77 EUR

SIGNATURE

EXTRAIT DE LA CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ FIGURANT AU VERSO
 Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement intégral du prix par
 l'acheteur. Toutefois, à compter de la livraison, l'acheteur supportera tous les risques que la
 chose vendue peut occasionner ou subir pour quelque cause que ce soit.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au
 verso du présent document et notamment de la clause de réserve de propriété et de la clause
 attributive de compétence.

46340710397703

2/2#244*46340710397703*220

FA34-60

Modécadur Imprimerie - SAP / Facture sop Sud Ouest Aliment / 09-2024

RAL TER

10040919
5

GAEC DE LA FERME DU COLOMBIE
LE COLOMBIE

46340 RAMPOUX
FRF

Tél.: 05.65.41.58.17 - Mobile: 05.65.41.58.17

RURAL MASTER GOURDON
ROUTE DU VIGAN
46300 GOURDON
Tél: 05.65.41.47.62
E-mail: gourdon@ruralmaster.fr
Siret: 84695005300237

		Quantité	P.U. TTC	Remise (%)	Total TTC EUR
	SEAU NOIR 15L POIGNEE BOIS	1,00	3,50 dont EcoTaxe 0.14		3,50 dont EcoTaxe 0.14
30560	SEAU NOIR 15L POIGNEE BOIS	1,00	3,50 dont EcoTaxe 0.14		3,50 dont EcoTaxe 0.14
30560	SEAU NOIR 15L POIGNEE BOIS	1,00	3,50 dont EcoTaxe 0.14		3,50 dont EcoTaxe 0.14
654589	GANTS ENF DEMISAISON LEASH T68	1,00	8,50		8,50
350216	LAISSE NYL. CORDE 13MM 3M RO	1,00	22,70		22,70
363020	HARNAIS NYLON REG 25MM FUSHIA	1,00	15,20		15,20
375584	HARNAIS BAUDRIER 257090 TURQ	1,00	28,50		28,50
394550	CHAUSSETTE TENNIS COULEUR X3 T3942	1,00	12,50		12,50
16084	PELLE ALU 2MM LEGERE PETIT MODELE 33CM M CHE BOIS	1,00	39,90		39,90
689741	SWEATSHIRT MOLLETON NOIR S	1,00	21,90		21,90
642717	VESTE BIANCA NOIR FUSCHIA L <i>Remise exceptionnelle</i>	1,00	41,90	-30,00 %	29,33
642714	VESTE BIANCA MARINE JAUNE FLUO XL	1,00	41,90		41,90
REGLEMENT		Montant HT EUR	Montant TVA EUR	Net à payer TTC EUR	
Date	Montant	Mode de paiement			
07/10/2025	230,93	CB	192,46 dont EcoTaxe 0.36	38,47	230,93 dont EcoTaxe 0.42
			Détail HT selon TVA		
			A 20% (2):	192,46	

RIB: Caisse d'Epargne FR76 1313500800810095792 933 - CEPAPRPP313

Les marchandises demeurent notre propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. Article 1 de la loi n° 80.335 du 12 Mai 1980. Même en cas de règlement judiciaire. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur le bon de livraison, et les accepter sans réserve. Pas d'exemple pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement, et conformément au code de commerce, une indemnité calculée à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'un frais de recouvrement de 40 € sont exigibles. TVA acquittée sur les débits. N° d'immatriculation MP02215 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.

CAMINEL SAS au capital de 2.750.000 Euros - N° TVA intracommunautaire: FR64846950053 - N° Siret: 84695005300104 - N.A.F.: 4752B



LA POSTE



Bureau de : SALVIAC AP

Caisse n° 099

Le 15-10-2025 à 09:20

	P.U.	Qté	Montant
CARNET LV ASTERIX 20	16,68	1	16,68
CARNET LV OCEANS	16,68	1	16,68
CARNET LV MOTIFS DEC	16,68	1	16,68
LETTRE VERTE	1,39	1	1,39
LETTRE VERTE	1,39	1	1,39

Total en euros TTC :

52,82

Merci et à bientôt



TC46297028825073527011901002

CARTE BANCAIRE

A0000000421010

CB COMPTANT

le 15/10/25 à 09:21:37

LAPOSTE 6462970 46

SALVIAC

0946297 20041

Siret 05008600860033

xxxxxxxxxxxx2738

58D156A50EA0DAA4

500 000002 C @

No AUTO:467012

MONTANT:52,82 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

Fabrique
sans phénol ajouté
U express

SALVIAC
Magasin 95211
Lieu Dit Les Payrouillies
46340 SALVIAC
France
Téléphone 0532400000
TVA: FR88901462606

*** VENTE ***

BUREAUTIQUE INFORMATIQUE

CART.HP F6U65AE COUL.N°302

1 x 29,99 EUR

Dont éco-participation 0,02 €

CART.HP F6U66AE NR N°302XL

1 x 47,99 EUR

Dont éco-participation 0,02 €

Nombre de lignes d'article 2

TOTAL (2) Articles 77,98 €

SOUS-TOTAL 64,98 €

TOTAL TVA 13,00 €

CB 77,98 €

13 20,00 TVA 13,00 € HT 64,98 € TTC 77,98 €

TOTAL 13,00 € 64,98 € 77,98 €

VOS AVANTAGES CARTE U

CODE MAGASIN : 95211

N° CARTE : 8939XXXXX66789

VOTRE SOLDE & CARTE U PRECEDENT : 15,92 €

SPAR CATUS
SAS LE PANIER DU VERT
46150 CATUS
TEL 0565225280

TICKET CLIENT

TRANSACTION ACCEPTEE
Date 26-10-2025 11:08:36

* Pompe 2	Gazole
Volume	48.66 l
Prix	€ 1 598.1
TOT TTC	€ 77.76
* TVA 20.00 %	€ 12.96
Net	€ 64.80

CARTE BANCAIRE
CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES
a0000000421010
CB COMPTANT
LE 26-10-25 A 11-06-27
PANIER VERT DAC
CATUS
46150

11206
1753474
82959208800019
XXXXXXXXXXXX2738
D38DAC49E388F2C7
002 001 151909 003017 @
C
MONTANT REEL
EUR 77.76
DEBIT

TICKET CLIENT
A CONSERVER
MERCI 21009850

Numéro station 5006
No. ticket 3031520010
51-162765-6516928
MERCI DE VOTRE VISITE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025 votées et perçues par la commune de GINDOU les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887705983R

7372-006332-0031-2



Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 92 030 674 237
Référence de l'avis : 25 46 4066806 35

Numéro de propriétaire : 120 L00119 U

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 120

GINDOU

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 11/08/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46037

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 40

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

182,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBMRV2	PROPRIETAIRE	LABORIE ANTHONY

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%		
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Propriétés non bâties	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025								
	Variation	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	28,31 %	%	88,13%	134,00%	0,832%	33,30%	%	
	Taux 2025	28,31 %	%	88,13%	134,00%	0,84%	33,92%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	105		105			150		
	Cotisation 2024	31		95			45		
	Cotisation 2025	30		93			51		174
	Variation	-3,23 %	%	-2,11%	%	%	+13,33 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				1		Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 66716 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 45 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		8	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 460 01 111 037 120 120 J Z						Montant de votre impôt		182	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025

votées et perçues par la commune de
DEGAGNAC
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 865508877052971

7372-005646-0028-2



Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 92 030 674 237
Référence de l'avis : 25 46 4048426 82

Numéro de propriétaire : 087 L00246 B

Département d'imposition : 46
LOT

Commune d'imposition : 087
DEGAGNAC

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

LABORIE ANTONY
46340 RAMPOUX

Somme à payer

41,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025



Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBMRV2	PROPRIETAIRE	LABORIE ANTHONY

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	23,87 %	%	88,13%	134,00%	0,832%	33,30%	%	
	Taux 2025	23,87 %	%	88,13%	134,00%	0,84%	33,92%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	24		24			35		
	Cotisation 2024	6		24			11		
	Cotisation 2025	6		21			12		39
	Variation	0 %	%	-12,50%	%	%	+9,09 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 158992 €.

Pour plus d'informations, consultez la notice.

La base communale des terres agricoles exonérée est de 10 €.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

2

Dégrèvement Habitation principale

Dégrèvement JA État

Dégrèvement JA Collectivité

Références administratives : 460 01 111 036 087 087 G M

Montant de votre impôt

41

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
GINDOU
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887705974V

7372-006323-0031-2



Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 04 771 367 409
Référence de l'avis : 25 46 4066686 58

Numéro de propriétaire : 120 C00146 M

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 120

GINDOU

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 11/08/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46037

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 40

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

CARRIE PAULINE
LE COLOMBIE
46340 RAMPOUX

Somme à payer

18,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025



Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBRZ45	PROPRIETAIRE	CARRIE PAULINE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%		
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025								
	Variation	%	%	%	%	%	%		
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Propriétés non bâties	Taux 2024	28,31 %	%	88,13%	134,00%	0,832%	33,30%	%	
	Taux 2025	28,31 %	%	88,13%	134,00%	0,84%	33,92%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	11		11			16		
	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025	3		10			5		18
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 66716 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 5 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			
Dégrèvement Habitation principale									
Dégrèvement JA État									
Dégrèvement JA Collectivité									
Références administratives : 460 01 111 037 120 120 J X					Montant de votre impôt			18	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025

165 4529
votées et perçues par la commune de
RAMPOUX

les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887708448R

7372-008799-0042-2



Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 04 771 367 409
Référence de l'avis : 25 46 4124757 90

Numéro de propriétaire : 234 C00059 D

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 234
RAMPOUX

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

68,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
RAMPOUX
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887904350M

7378-012059-0039-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 92 030 674 237
Référence de l'avis : 25 46 4124812 35
Contrat de prélèvement : P346003724638
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346003724638

Numéro de propriétaire : 234 L00080 Y

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 234
RAMPOUX

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

LABORIE ANTONY
46340 RAMPOUX

Somme à prélever

1 346,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 898X XXXX XXX2 728
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.